



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Federations

Question écrite n° 42698

Texte de la question

M. Rene Beaumont attire l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur le probleme des nouvelles dispositions regissant l'emploi des cadres techniques dans les federations. Jusqu'a present, ceux-ci etaient mis a la disposition par l'Etat aupres des federations, desormais, les cadres techniques devraient, soit rejoindre leur corps d'origine, soit par voie de detachement, trouver aupres des federations leur nouvel employeur. De telles dispositions, si elles se confirmaient, priveraient tres certainement le mouvement sportif francais d'un personnel d'encadrement de haut niveau et par la meme nuiraient a l'organisation du sport dans notre pays. En consequence, il lui demande de bien vouloir reetudier cette mesure afin de preserver l'avenir du sport francais.

Texte de la réponse

L'organisation du sport francais repose sur une cooperation entre l'Etat et le mouvement sportif avec le concours des collectivites locales, des entreprises et de leurs institutions sociales. Depuis pres de quarante ans l'Etat assure notamment l'encadrement des activites physiques et sportives par des cadres techniques nationaux, regionaux et departementaux qui sont places aupres des federations sportives et de leurs ligues ou comites. Cette formule a fait la preuve de son efficacite, notamment par les resultats obtenus dans les grandes competitions sportives internationales. Elle sera donc preservee dans son principe. Toutefois certains aménagements meritent d'etre envisages afin de tenir compte des importantes evolutions intervenues dans l'environnement economique du sport. Au cours des prochains mois, il sera procede a un examen approfondi de ces possibles aménagements, en étroite concertation avec le mouvement sportif. Aucune mesure budgetaire visant a remettre en cause le regime des mises a disposition beneficiant aux cadres techniques sportifs n'est inscrite dans le projet de loi de finances pour 1997.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42698

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4763

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5416